

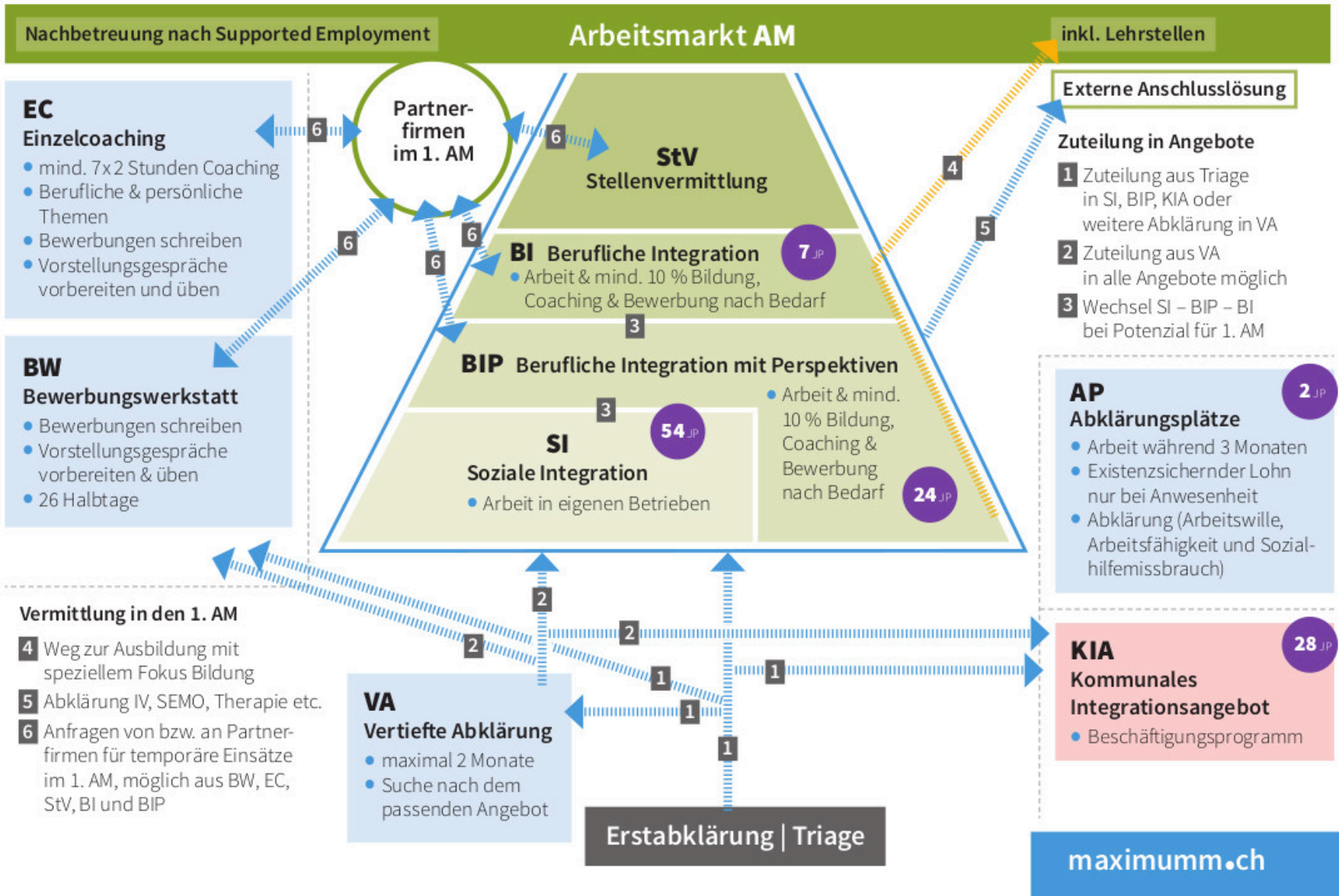
## Insertion sur le marché du travail primaire

Michael Frey  
Responsable  
[Supported Employment](#)

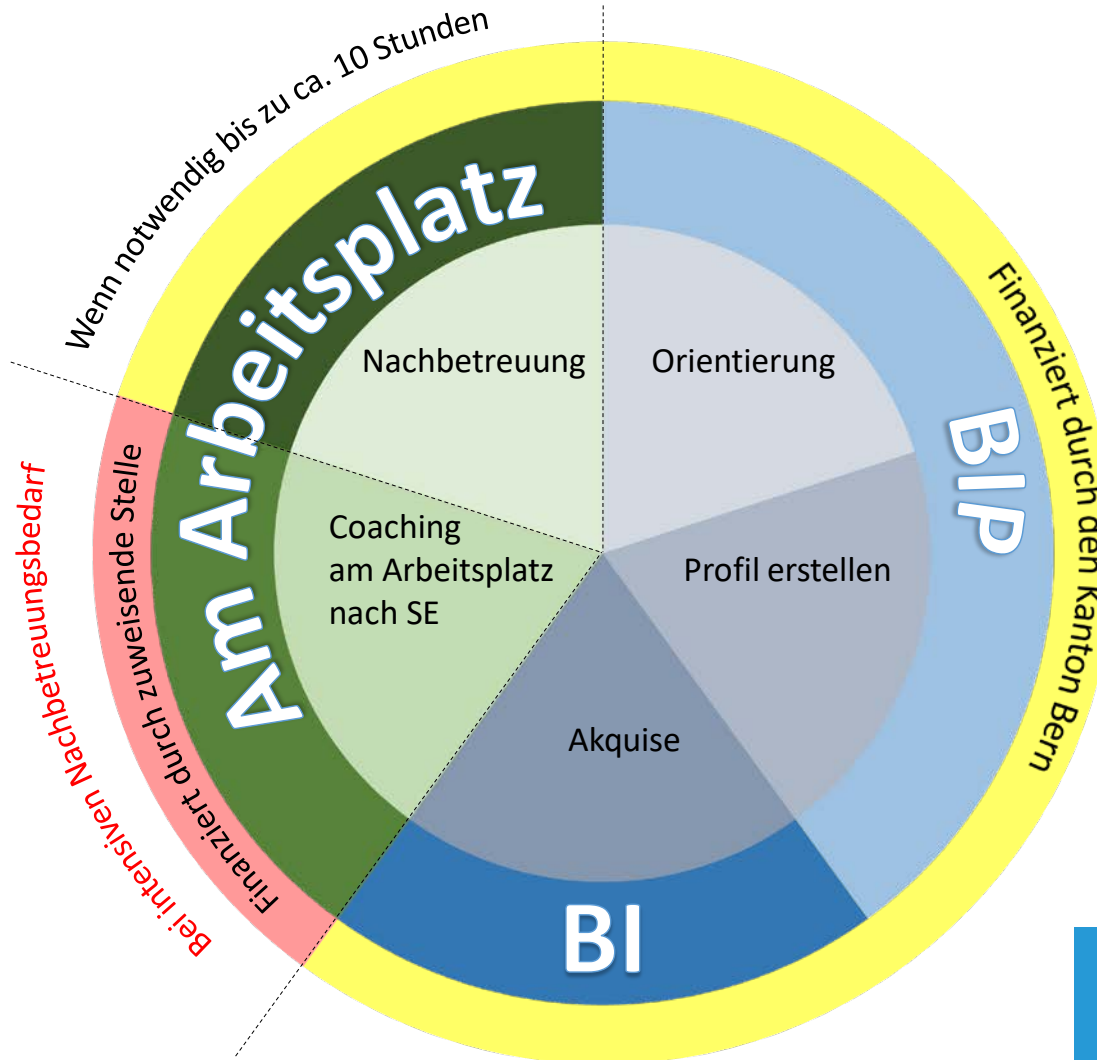
Claudio Scherrer  
Chef du département  
[POIAS & placement](#)

Bahnhofstrasse 39  
4900 Langenthal  
[info@maximumm.ch](mailto:info@maximumm.ch)  
062 918 10 30

- Forme organisationnelle : association
- La plus grande partie des communes : membres
- Environ 45% du chiffre d'affaires est généré par les propres opérations
- 85 places d'insertion par an (POIAS) dont 35% dans des programmes de coaching et de candidature
- 1'260 heures de coaching et d'aide à la candidature
- 30 places dans le secteur Emploi par an (KIA)
- 2 places dans le secteur Investigations par an



- Processus en 5 phases
- Objectif : mouvement, engagement et réflexion
- Un coach tout au long du processus
- Différence par rapport au SE idéal/typique : *empowerment* (autonomisation) avant d'intégrer le marché du travail (durabilité)
- Lien avec l'aide personnelle : base de la demande si besoin de recourir à l'aide personnelle



- Les personnes qui ont besoin d'aide connaissent déjà notre offre suite à une première intervention
- En règle générale, amélioration subjective de la situation individuelle grâce à une collaboration antérieure
- Confiance avérée
- Type d'aide : coaching ou conseil
- Thèmes liés à l'aide personnelle (ci-après)

- A développer :

Quels thèmes peuvent faire partie de l'aide personnelle dans le cadre de l'insertion professionnelle ?  
(5 minutes)

## Thèmes liés à la santé

- Restrictions physiques
- Stress/pression psychique
- Gestion du stress en particulier (resp. niveau de stress élevé)



## Finances

- Dettes
- Règlement des paiements
- Organisation budgétaire

## Carrière

- Faire face à un licenciement
- Changement d'emploi
- Planification de la reconversion et de la formation continue
- Soutien pédagogique (formation)

- Le besoin doit être avéré
- Réflexions sur l'*empowerment* (autonomisation)
- Aussi transparent que possible
- Aussi simple que possible

**La prévention paie !**

## Déclaration du travailleur social :

« Lors d'un entretien d'embauche, vous n'êtes pas obligé(e) de révéler que vous avez des dettes. »

Que pensez-vous de cette déclaration ?

- Faux : si cela s'avère pertinent, la situation d'endettement doit être communiquée.
- Traiter ouvertement les déficits dès que cela est possible  
-> Présenter les solutions / aides (p. ex. un coach)

- Thèmes liés à l'aide personnelle empêchent souvent l'insertion
- Apprendre à gérer cette situation
- La plus grande transparence possible
- La confiance des employeurs augmente
- L'anxiété des collaborateurs baisse
- Pas de secrets ni de mauvaises surprises

## Relation souvent triangulaire

Employés



**Principe :**

Autant que nécessaire, aussi peu que possible !

- Relation souvent triangulaire
- Les problèmes peuvent également provenir des employeurs
- Une prévention efficace grâce à une orientation vers les solutions
- Le goodwill est augmenté
- Bonne publicité

L'association maxi.mumm propose deux types de suivi :

- Coaching sur le lieu de travail
  - Suivi intensif après le SE
  - Etre « sur place » / lorsque possible : impliquer l'employeur
  - Facturation à l'instance responsable
- Suivi
  - Soutien ponctuel / 5 heures par an
  - Prise en charge par le canton / en partie en dehors des heures de travail
  - Les thèmes liés à l'aide personnelle figurent au premier plan



## La prévention paie !

Merci pour votre attention !

Michael Frey  
Responsable  
[Supported Employment](#)

Claudio Scherrer  
Chef du département  
[POIAS & placement](#)

Bahnhofstrasse 39  
4900 Langenthal  
[info@maximumm.ch](mailto:info@maximumm.ch)  
062 918 10 30